

Action sociale et protection sociale complémentaire

Universités des maires 2020



MNT

Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

Qui est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ?

Première mutuelle des services publics locaux

Une mutuelle territoriale, avec une protection spécifique des agents territoriaux

- La MNT propose une protection sociale complémentaire **adaptée au statut des agents territoriaux** en santé et en prévoyance
- Construite dans les territoires, la MNT s'attache à maintenir **un lien de proximité avec ses adhérents** : 94 agences locales et des permanences régulières dans plus de 1400 collectivités
- Grâce à son expertise historique, la MNT est aujourd'hui la première mutuelle des services publics locaux, avec **plus d'1 million de personnes protégées**



Première mutuelle des services publics locaux

Une mutuelle engagée : démocratique et solidaire

- La MNT a été fondée en 1964 par des agents communaux. Elle est toujours **administrée par des agents territoriaux** élus par leurs pairs et repose sur **l'engagement bénévole des militants** qui en assurent la gouvernance
- Entreprise de l'ESS, la MNT en adopte les **principes de solidarité et d'utilité sociale**. Notre fonds d'interventions sociales reverse 6 millions d'euros à nos adhérents. **A but non-lucratif**, elle réinvestit ses éventuels excédents au bénéfice de ses adhérents



MNT & GROUPE VYV : SOLIDAIRES

Face aux défis actuels, la MNT a créé, avec 13 autres mutuelles, le Groupe VYV, premier groupe français de protection sociale mutualiste et solidaire.



Être utile est un beau métier

Première mutuelle des services publics locaux

Une mutuelle experte

PAR UN ACCOMPAGNEMENT EXPERT DES COLLECTIVITÉS

- La MNT accompagne **plus de 18 000 collectivités territoriales**
- Elle épaula les collectivités pour répondre aux **obligations légales et réglementaires**, conçoit des **programmes de prévention** et propose des **solutions pour un retour durable à l'emploi**
- Elle valorise **l'innovation** avec la création des Prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale. Dans le Vaucluse, trois projets ont contribué au prix **Cavaillon/CCAS/Communauté d'agglomération Lubéron Monts de Vaucluse, La Communauté de communes Pays d'Apt Lubéron et Pertuis**. Le dossier de Cavaillon a fait partie des lauréats.
- Elle développe son **expertise unique du monde territorial** :
 - Avec son Livre Blanc *Santé et Mieux-être au travail des agents territoriaux*
 - Autour des études de son Observatoire Social Territorial : <http://www.mnt.fr/la-mnt/observatoire-social-territorial/etudes-ost>



Exemple d'une action prévention sur les risques routiers. La MNT 84 a apporté conseils et expertise auprès de la collectivité avec en partenaires, la SMACL et la Police Municipale de la ville



Mécénat de compétence signé avec le CDG 84

L'union de deux acteurs territoriaux connaissant le mieux la dimension sociale des collectivités.

Ensemble, centre de gestion et MNT du Vaucluse :

- **Conseillent les responsables territoriaux et les aident à consolider leur politique de santé au travail et prévention, grâce à des programmes et des interventions au plus près des collectivités.**

- Fournissent aux agents territoriaux, des conseils santé et un accompagnement social, grâce à la plate forme Ligne Claire.**

Agissent pour réduire les risques professionnels de vos agents

L'action sociale dans la fonction publique territoriale

Action sociale : notions de base

- Le statut de la fonction publique territoriale donne la possibilité aux employeurs territoriaux d'engager des dépenses au titre de l'aide sociale
- Ces dépenses doivent avoir pour objet d'améliorer **les conditions de vie des agents publics**, et de les aider à **faire face à des situations difficiles**
- Opérateurs : les organismes d'action sociale locaux et nationaux, le comité des œuvres sociales (COS), le Comité national d'action sociale (CNAS), Plurélya, ex-Fonds national action sociale et sanitaire...



Restauration



Logement



Enfance



Loisirs

La protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale

Protection sociale complémentaire : définitions

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PERMET AUX INDIVIDUS DE SE COUVRIR EN CAS DE MALADIE :

La complémentaire santé

C'est la prise en charge d'une partie des dépenses de santé non prises en charge par la Sécurité sociale



La complémentaire prévoyance

C'est la prise en charge d'une partie de la perte de revenu induite par un arrêt de travail



Protection sociale complémentaire : dispositifs de participation des collectivités

La loi du 2 février 2007, complétée par le décret du 8 novembre 2011, a légalisé la participation financière des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

- La participation des collectivités reste facultative, tout comme l'adhésion des agents.
- Les collectivités peuvent contribuer selon deux procédures :

LA LABELLISATION

LES CONVENTIONS DE
PARTICIPATION

Protection sociale complémentaire : dispositifs de participation des collectivités

La labellisation

L'agent choisit une offre parmi un ensemble d'offres jugées solidaires (par des organismes indépendants) et il reçoit une participation financière de sa collectivité

Libre choix de l'organisme et du niveau de garanties par l'agent

Moins de contraintes pour la collectivité (mise en place, suivi, responsabilité juridique)

Portabilité du contrat en cas de mobilité de l'agent



La convention de participation

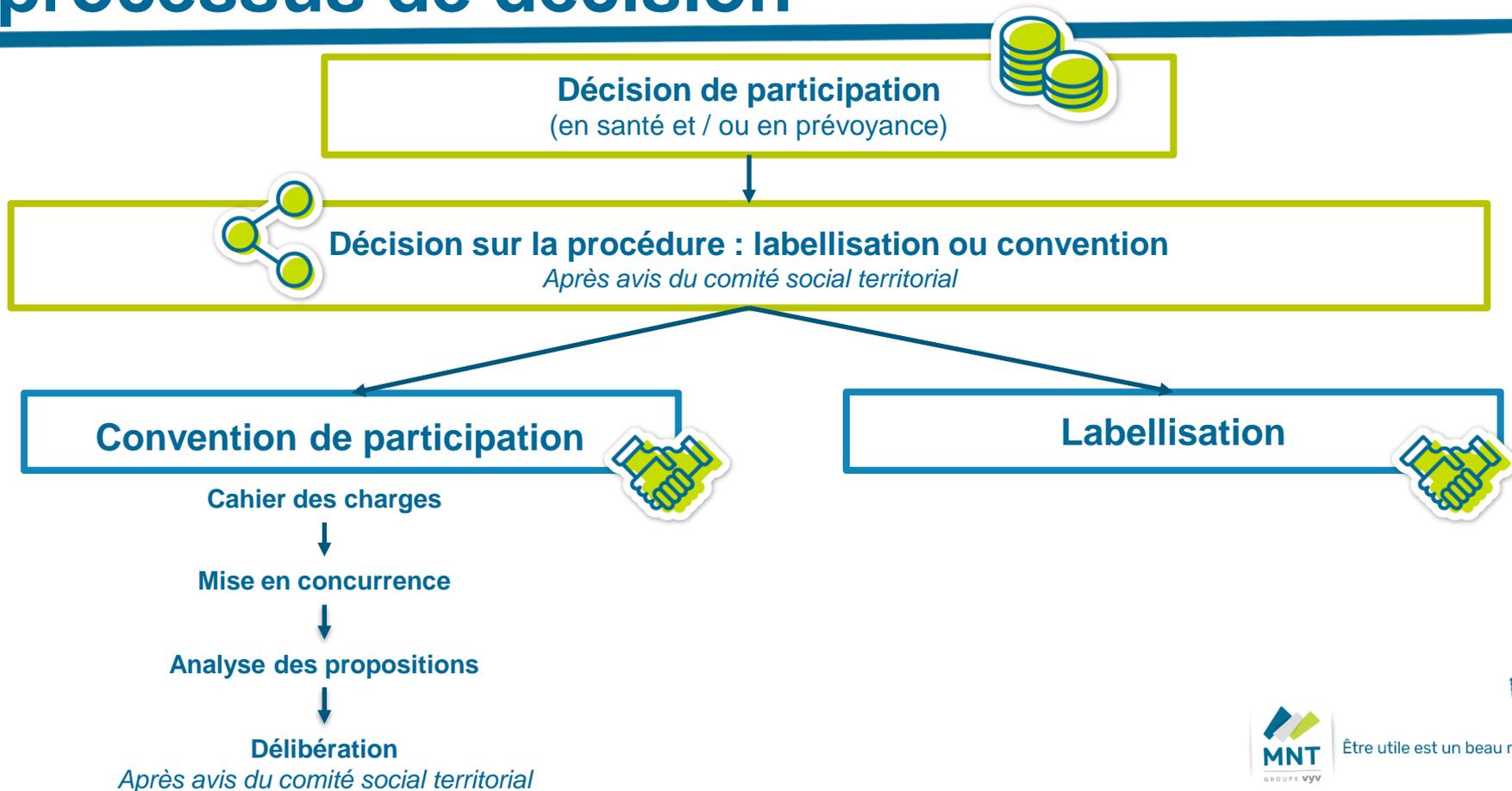
L'agent reçoit une participation financière de sa collectivité uniquement s'il souscrit à un contrat sélectionné par la collectivité à l'issue d'une procédure de mise en concurrence

En prévoyance, **suivi étroit des besoins des agents** par la collectivité

Consultation des représentants des agents dans l'élaboration des critères de l'appel à concurrence



Protection sociale complémentaire : processus de décision



Protection sociale complémentaire : état des lieux de la participation

La réforme du cadre juridique de 2007/2011 s'est traduite par un accroissement important de la proportion de collectivités participant financièrement en santé et/ou en prévoyance :



Prévoyance

69% des collectivités participent

Montant moyen :
11,40€/mois/agent

Majoritairement des conventions
de participation (59%)



Santé

56% des collectivités participent

Montant moyen :
17,10€/mois/agent

Majoritairement en labellisation
(62%)

Participation dans le Vaucluse

151 collectivités dans le Vaucluse

En incluant les CCAS, les syndicats (eaux, forestiers...), communautés d'agglomération, communautés de communes... total 245

Source MNT :

146 collectivités donnent une participation santé et / ou prévoyance soit un total de 59%

- 9 ont choisi le système de convention de participation (santé et/ou prévoyance)

- 137 ont choisi le système de labellisation (santé et/ou prévoyance)

Fourchette montants participation employeur les plus fréquents :

En santé : de 10€ à 20€

En prévoyance : de 1€ à 10€

Focus sur la prévoyance

Prévoyance : un enjeu majeur dans la fonction publique territoriale

L'absence de couverture en prévoyance se traduit par la perte de la moitié du traitement après 3 mois d'arrêt maladie :

- **Enjeu de pouvoir d'achat** : avec 75% d'agents de catégorie C, l'absence de couverture en prévoyance peut conduire à des situations de grande pauvreté
- **Enjeu de retour à l'emploi** : les garanties prévoyance incluent souvent un accompagnement pour favoriser un retour à l'emploi durable

Prévoyance : un enjeu majeur dans la fonction publique territoriale

A retenir :



50 % des agents
n'ont pas de protection
complémentaire en
prévoyance
(contre plus de 90% en santé)

1 collectivité sur 3
ne participe pas
en prévoyance



La MNT encourage l'ensemble des
collectivités à participer en prévoyance
à hauteur de 10€ / mois / agent minimum

Réforme de la fonction publique de 2019

Réforme de 2019 : un nouvel outil de pilotage des ressources humaines



La réforme de la fonction publique de 2019 a créé **un rapport social unique** (obligation à partir de **2021**)

IL A VOCATION À FUSIONNER EN UN SEUL DOCUMENT DIVERS RAPPORTS*

Il devra inclure les données relatives à :

- L'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail
- La santé et à la sécurité au travail
- La protection sociale complémentaire



Repères :

- Élaboré annuellement (contre 2 ans pour le bilan social)
- Présenté aux élus en assemblée délibérante après échanges en comité social territorial (CST)

* le bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition, le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés)

Réforme de 2019 : un nouvel outil de pilotage des ressources humaines



Le rapport social unique, une opportunité pour les élus territoriaux :

- Analyser la situation des arrêts maladie et l'efficacité des politiques de prévention mises en place dans la collectivité
- Repenser le financement de la protection sociale complémentaire des agents (participation en santé et/ou prévoyance, montant de la participation, choix du dispositif de labellisation ou de convention de participation...)



La MNT peut vous accompagner en analysant l'efficacité de vos politiques de santé au travail et en vous proposant de déployer des actions de prévention adaptées.

Réforme de 2019 : un nouvel outil de pilotage des ressources humaines



ZOOM SUR LE DUERP

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

- L'élaboration de ce document est indispensable pour analyser les risques professionnels de chaque unité de travail et ainsi mener des actions pertinentes
- Pourtant, seul un tiers des collectivités ont réalisé et actualisent régulièrement ce document
- La MNT et SMACL Assurances ont déployé un outil en ligne pour faciliter la réalisation du DUERP (à retrouver sur mnt.fr)

Pour les collectivités affiliées au CDG 84, celui-ci peut aussi vous apporter son aide et expertise

Réforme de 2019 : de prochaines évolutions du cadre juridique



La loi de transformation de la fonction publique donne pouvoir au gouvernement de légiférer par ordonnances pour prendre toute mesure relative :

- À la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents
- Aux instances médicales, à la médecine préventive, aux règles relatives aux congés maladie dans la fonction publique

LA MNT PORTE PLUSIEURS PROPOSITIONS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT VISANT À :

- Renforcer le taux d'agents couverts en prévoyance
- Renforcer la solidarité avec les agents retraités en santé
- Renforcer les moyens financiers des collectivités et des services de médecine préventive

Information dernière minute !

Création de Collecticity

UN PARTENARIAT AU SERVICE DU COLLECTIF

Première plateforme participative au service des projets des acteurs publics



Financement participatif



PRETS

PRETS AVEC INTERETS
PRETS SANS INTERETS
PRÊTS OBLIGAIRES



DONS

DONS AVEC CONTREPARTIES
DONS SANS CONTREPARTIES

Consultation citoyenne



1 CITOYEN = 1 VOTE



RENFORCEZ LA DYNAMIQUE
CITOYENNE



MAITRISE DU TEMPS PASSÉ
EN INTERNE



CONSTITUEZ UNE COMMUNAUTÉ
DE DONATEURS / EMPREINTEURS
POTENTIELS CIBLES



ANONYMAT GARANTI
DES VOTANTS



[LIEN
COLLECTICITY](https://collecticity.fr/smacl-mnt-partenariat/)



CONTACT

Direction des affaires institutionnelles

Jean-marc.joussen@mnt.fr

Elues Vaucluse :

martine.dumaine@elus-mnt.com

marie-christine.lienard@elus-mnt.com

Responsable développement Vaucluse :

corinne.venissac@mnt.fr